

13/11/24

COMMUNE DE RANS

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MERCREDI 20 novembre 2024**

Étaient présents : Susana BAPTISTA, Fabien CHARLES, Jocelyne LOUIS, Jean-Louis MORLIER, Éric PIGNY, Florent POULENARD
Fabienne ROUGEOT, Brigitte SAVIN, Raphaël TEMPESTA, Amandine THUREL

Absent(s) excusé(s) :

Nadia MARQUEZ donne procuration à Jocelyne LOUIS
Ariane BRUGNOT donne procuration à Brigitte SAVIN

Absent(s) : Éric CHAUTEMPS, David SCHAEGIS

Secrétaire de séance : Madame Amandine THUREL

ORDRE DU JOUR :

- Délibération changement des menuiseries bâtiments locatifs
- Délibération taxe contre-valeur performance eau
- Délibération vente terrain cimetièrè
- Délibération travaux voirie 2025
- Délibération subventions
- Délibération mise à jour budgétaire
- Délibération fermeture poste adjoint administratif 16h hebdo au 01/01/2025
- Délibération création poste rédacteur 16h hebdo au 01/01/2025
- INFO ET QUESTIONS DIVERSES



Quorum 12 : Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20h10.

Amandine THUREL désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal (CM) VALIDE à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du dernier Conseil Municipal.

1) Le Conseil Municipal délibère

➤ **Délibération changement des menuiseries bâtiments locatifs**

Reportée au prochain CM

➤ **Délibération taxe contre-valeur performance eau**

Reportée au prochain CM

➤ **Délibération vente terrain cimetièrè**

Le terrain de 633m² à côté du cimetièrè appartient à la commune depuis 2003 (acheté 3342 €) et est entretenu par Monsieur Régis ROY. Le cimetièrè ayant été réhabilité, beaucoup de place a été récupérée avec la gestion des concessions, donc il n'y a pas la nécessité à d'agrandir le cimetièrè. Le CM décide de vendre le terrain à 30€/m², soit

20/11/24

18 990€, les frais de notaire à la charge de la mairie.

Après concertation, le CM DELIBERE par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, en faveur de la vente de ce terrain à Monsieur Régis ROY pour la somme de 18990€, hors frais de notaire à la charge de la mairie.

➤ **Délibération travaux voirie 2025**

Travaux à réaliser :

- Lotissement des chênes : une maison se retrouve inondée par forte pluie, les eaux de ruissellement sont de la compétence de la commune, donc une grille avaloir va être créée sur la largeur de la route (3 120 € HT).
- Réfection des trottoirs en enrobé : en montant Rans à partir du feu jusqu'à rue du moulin (522m²) pour 22 284 € HT, y compris démolition au garage de l'alambic de l'ancien bac à fleur en ciment.
- Aménagement de la rue Haute en enrobé et travail du talus, depuis le stop jusqu'au cimetière : devis à 44 784 € HT, avec possibilité d'obtenir une subvention du département, et peut être DETR.
- Chemin Derrière les chênes après le cimetière : bi couche et réfection du talus pour 20 962 € HT.

TOTAL : 91 150 € HT

Travaux à réaliser début 2025.

Après concertation, le CM DELIBERE par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, pour la réalisation des travaux par l'entreprise COLAS.

➤ **Délibération subventions**

La commission subvention s'est réunie pour le choix des subventions (enveloppe de 2500€) :

- Souvenir français 50€
- Union nationale des combattants 50€
- ADMR 100€
- Ecole de musique de Jura Nord 50€
- Onco Doubs 100€
- Serre vivante 50€
- Jura Nord foot 100€
- Secours populaire antenne du Jura 50€
- APE Concordia 200€
- Comité des fêtes de Rans 700€
- Batterie fanfare 300€
- Comité de défense de l'hôpital 50€



Total : 1800€

20/11/24

Après concertation, le CM DELIBERE par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, pour valider les subventions proposées par la commission.

➤ **Délibération mise à jour budgétaire**

Une décision modificative est proposée afin d'abonder le chapitre 21 pour régler les dernières dépenses d'investissement de l'année car beaucoup de travaux ont été réalisés, notamment de lourds travaux de voirie.

Après concertation, le CM DELIBERE par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, pour la modification budgétaire.

➤ **Délibération fermeture poste adjoint administratif 16h hebdo au 01/01/2025**

Après concertation, le CM DELIBERE par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, pour la fermeture du poste d'adjoint administratif de 16h hebdo.

➤ **Délibération création poste rédacteur 16h hebdo au 01/01/2025**

Après concertation, le CM DELIBERE par 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, pour l'ouverture du poste de rédacteur de 16h hebdo.

2) Le Conseil Municipal décide :

➤ En dehors des délibérations, il n'y a pas eu de décision prise.

3) Le Maire informe le CM :

➤ Des travaux peinture passage piéton déjà réalisés par l'entreprise COLAS pour la somme de 2 300 € HT. Les peintures STOP de la grande rue sont à la charge du département.

➤ De l'étude pour la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Les communes doivent obligatoirement prendre un arrêté communal. Faire l'inventaire et l'état des lieux des bâtiments et des moyens (poteaux, mats). Pour le faire, le SIDEC ou la SOGEDO ou ED Tech peuvent être sollicités. Une présentation a été faite le 16 octobre par Éric David. Devis de ED Tech de 2852 € HT pour faire l'inventaire, bilan, état de l'existant et rapport, proposition de mise aux normes.

➤ A la suite à la tempête, les gros chênes déracinés ont été vendus aux enchères à des prix très intéressants, pour un total de 25 000 €. Cependant, certains hêtres déracinés n'ont pas pu être pris en charge à temps et seront vendus très certainement au prix du bois de chauffage.

➤ Que l'aménagiste pour la forêt sera reçu le 18 décembre.



20/11/24

- Des projets de travaux pour 2025 : enfouissement du réseau, avec remplacement des poteaux en ciment par des mats. Le SIDEC a été reçu avec un électricien et le département en mairie. Ces travaux s'étendent de la rue du moulin à la rue du martinet. Il est fort possible que cette grande distance s'opère en 4 phases, tous les 2 ans, avec possibilité de subventions tous les 2 ans, donc sur 8 à 10 ans de travaux.
- De la réception de 2 devis pour l'appentis de la faïencerie, Richard et Francioli. Avec 3 propositions : démolition totale, ou démolition avec conservation du garage, ou rénovation. Ces devis sont en cours d'étude.
- Des estimations pour la vente de la faïencerie sont toujours en attente. Une seule a été reçue pour l'instant.
- Centre bourg : l'étude de pollution est lancée pour la somme de 7 130 € HT.
- La mairie demande une nouvelle réunion avec l'architecte LaFabrik pour détailler l'esquisse N°4.
- Le chemin de la Combotte qui a été rénové va être placé en « sens interdit sauf riverains ».
- Réunion SIVU foyer logement mardi 26/11 à 20h à Dampierre
- En décembre, réunion avec l'ONF et la ComCom pour un projet de construction d'aire de pique-nique sur la place du 1^{er} mai
- La SPA propose de signer la nouvelle convention fourrière, 1,20 € par habitant
- Le bail de chasse sera à renouveler en mars. Le maire propose de garder la somme de 900€/an
- Le PLUI sera signé fin novembre, et devrait être effectif en mars 2025
- Les décorations de Noël sont en cours de préparation avec l'aide du centre des enfants de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
- La commune de Ranchot ne s'est toujours pas positionnée pour participer aux frais du crépis du clocher.
- Les travaux de réfection des plafonds de l'église sont à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Jean-Louis MORLIER



La secrétaire de séance,
Amandine THUREL

